

LA MAISON DEPARTEMENTALE POUR L'AUTONOMIE

en Facile à Lire et à Comprendre



La maison départementale pour l'autonomie
s'appelle aussi **MDA**.

La MDA fait partie du **Conseil départemental**.

Le Conseil Départemental est un groupe de personnes
qui s'occupe du département des Hautes-Pyrénées.

À la MDA

il y a la **maison départementale des personnes handicapées**.

La maison départementale des personnes handicapées
s'appelle aussi la **MDPH**.

Tous les services que la MDA propose sont gratuits.

La MDA :

- **vous informe** sur vos droits et vos aides
- **examine** votre dossier de demande d'aides
- **vous aide** à rester chez vous le plus longtemps possible
- **vous accompagne** dans votre vie de tous les jours
par exemple à l'école ou au travail.



Qui peut demander de l'aide à la MDA ?

La MDA aide **les personnes âgées**
et **les personnes handicapées**.



Si vous avez besoin d'aide
pour faire les choses de tous les jours
la MDA vous propose des **solutions adaptées**.

Par exemple :

- pour faire les courses
- pour vous laver
- pour manger.

La MDA aide **les proches aidants**.

Les proches aidants sont les personnes
qui s'occupent des personnes handicapées.



La MDA informe les aidants :

- sur les aides financières
- sur les solutions de répit
- sur leurs droits.

Les **professionnels de la MDA**

peuvent vous proposer des rendez-vous
pour trouver des solutions adaptées.



Quelles sont les aides que vous pouvez demander à la MDA ?

Les aides que vous pouvez demander à la MDA
sont par exemple :

Si vous avez **plus de 60 ans**
vous pouvez demander **l'APA**.



L'APA c'est l'allocation personnalisée d'autonomie.
C'est de l'argent que l'État vous donne
pour vous permettre de rester chez vous.

Vous pouvez **demandeur une ASH**
L'ASH est une aide sociale à l'hébergement.
C'est de l'argent que l'État vous donne
pour vous aider à payer un établissement
comme un EHPAD.



Si vous êtes handicapé
vous pouvez demander **une CMI à la MDPH**.



La CMI est **une carte** qui vous donne des droits comme :



- vous garer sur une place handicapée
- passer à une caisse prioritaire quand vous faites les courses .

Quelles solutions apporte la MDA ?

La MDA vous **accompagne**
pendant toute la durée de vos **démarches**
pour **obtenir des aides**.

Par exemple :

- **Les allocations**

C'est de l'argent que l'État vous donne pour vous aider.



- **Les prestations**

Ce sont des aides dont vous avez besoin
dans votre vie de tous les jours.

Par exemple une personne qui vous aide
pour faire le ménage.



- **Un accompagnement médico-social**

Ce sont des aides pour prendre soin de vous.

Par exemple pour vous aider à vous laver.



- **Un parcours scolaire et professionnel**

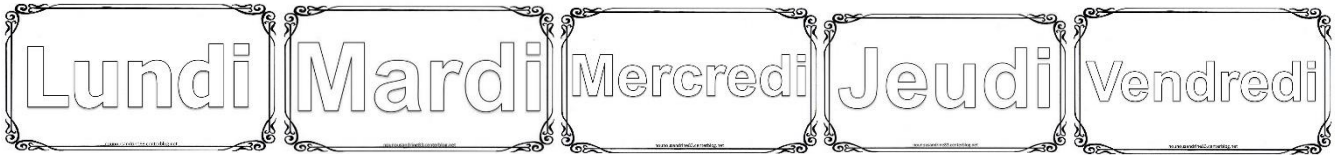
C'est une aide pour l'école ou le travail.

Par exemple une personne qui aide un élève
pendant la classe.



Quand est-ce que la MDA est ouverte ?

- Du **lundi** au **vendredi**



- Le matin **de 9h à 12h**



- L'après-midi **de 14h à 17h**



Pour écrire à la MDPH :



Place Ferré
65000 TARBES

Pour contacter la MDA :



6 rue Gaston Manent
65000 TARBES



05 62 56 73 50

Pour aller à la MDA :



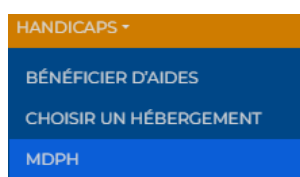
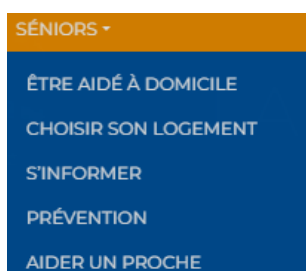
Place Ferré
65000 TARBES

Pour avoir des informations :

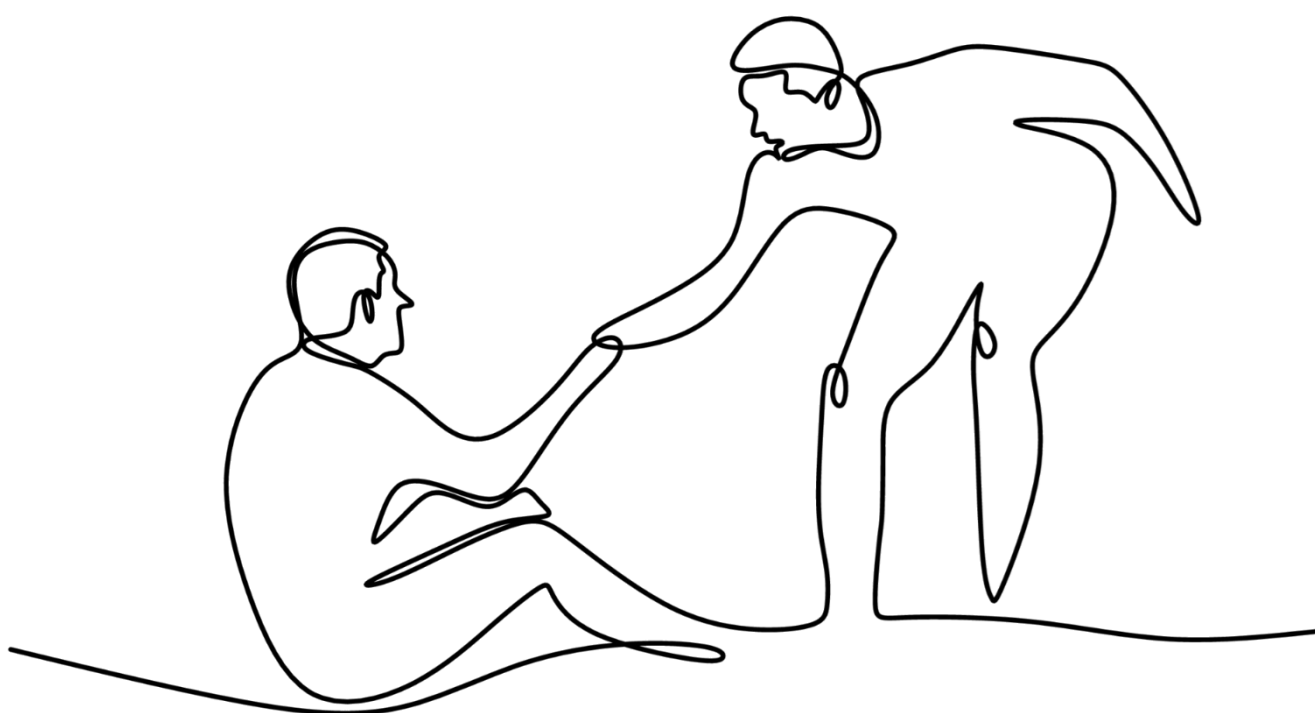


www.hautes-pyrenees.fr

Vous trouverez des informations
dans les rubriques **Seniors** et **Handicap**.



www.mdph65.fr



Vous ne devez pas jeter ce document dans la rue.